



# DÉFIBRILLATEUR FRANCE

www.defibrillateur-france.com



## 10 RAISONS DE NOUS CHOISIR

**1** Nous existons depuis **16 ans** et gérons un parc de **20 000 défibrillateurs** installés et plus de **12 000 clients** nous font confiance.



**6** Une équipe de **14 techniciens salariés** répartie **sur toute la France** vous permettant un **transfert de responsabilité**.



**2** Entreprise **triple certifiée** depuis **8 ans** pour la maintenance physique sur toutes marques de défibrillateurs, également Qualiopi et référencée à l'UGAP.



La certification qualité a été délivrée au titre de la ou des catégories d'actions suivantes :  
Actions de formation

**7** Une **équipe commerciale** à votre écoute et disponible pour vous réaliser un **audit gratuit** sur site :  
04 78 200 278 - contact@d-securite.com



**3** Une astreinte et assistance téléphonique **7/7 jours et 24H/24** au **0821 819 840** (numéro gratuit).



**8** Des **offres tarifaires sur mesure** à l'achat à partir de **899€<sup>HT</sup>**, ou à la location pour moins d'**1 euro<sup>HT</sup>** par jour.



**4** **Prêt d'un matériel** en cas de panne, de vol ou d'utilisation.



**9** Le **défibrillateur** le plus léger, le plus résistant, le plus facile d'utilisation, et le moins cher du marché (consommables inclus).



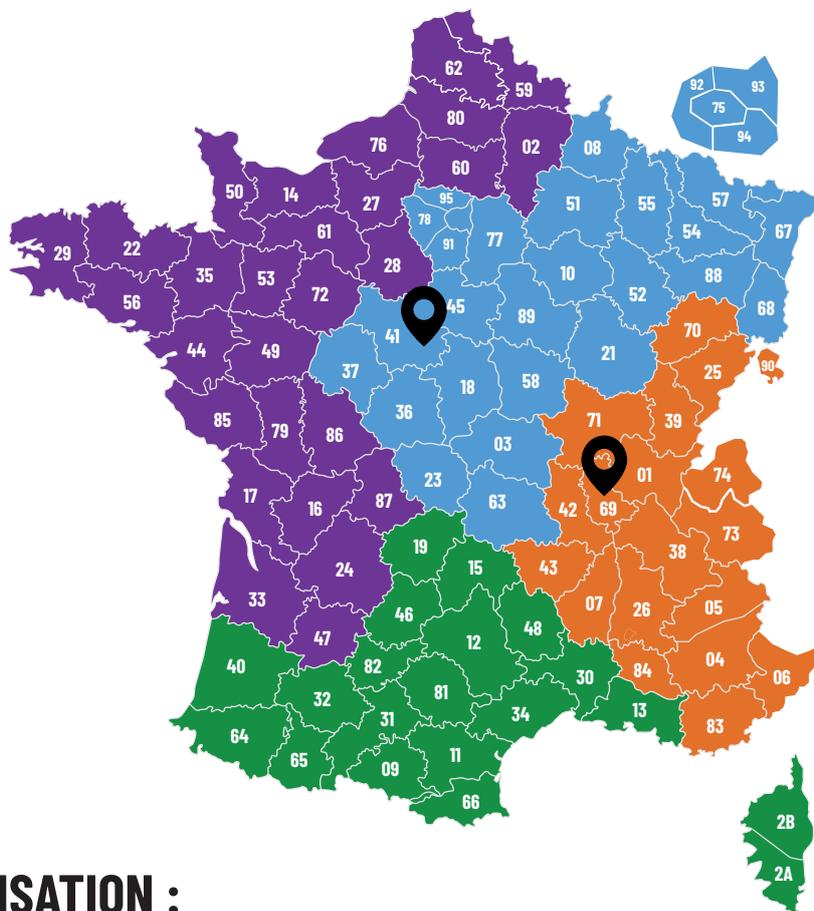
IP56 - 1,1 kilo - distributeur  HeartSine officiel et agréé

**5** Un **stock de plusieurs milliers** de produits et d'accessoires disponibles pour un départ sous quelques jours de nos entrepôts.



**10** Une politique d'achat, de **valorisation des déchets** et de **recyclage** initiée depuis des années pour minimiser notre impact environnemental et la reprise et le recyclage gratuit de vos anciens appareils.





## NOTRE ORGANISATION :



**RESPONSABLE RÉGIONS CENTRE / GRAND EST**

**Nicolas COSNIER**

06 84 09 53 26 | nicolas.cosnier@d-securite.com



**RESPONSABLE RÉGION OCCITANIE**

**Franck SOUCHON**

06 10 15 76 75 | franck.souchon@d-securite.com



**RESPONSABLE RÉGIONS BRETAGNE / AQUITAINE**

**Anthony LEMERCIER**

06 64 39 00 17 | anthony.lemercier@d-securite.com



**RESPONSABLE RÉGIONS ARA / PACA**

**Nicolas PANEL**

06 50 49 47 72 | nicolas.panel@d-securite.com



**RESPONSABLE GRANDS COMPTES ET MARCHÉS PUBLICS**

**Olivier PERROTEY**

06 69 24 98 58 | olivier.perrotey@d-securite.com



**Siège social - Genas (Lyon)**

04 78 200 278 | contact@d-securite.com



**Agence de Blois**

09 73 887 961 | contact@d-securite.com

N° d'assistance gratuit (en cas d'utilisation) : **0821 819 840**





Pour lutter efficacement contre la mort subite par arrêt cardiaque, plusieurs mesures ont été prises en France ces dernières années. Parmi elles, l'obligation pour les établissements recevant du public (ERP) de s'équiper en DAE. En parallèle, la création d'une base nationale de données recensant les défibrillateurs installés dans les ERP a été mis en place, il s'agit de Géo'DAE.

## Qu'est-ce que Géo'DAE ?

Géo'DAE est une base de données nationales des défibrillateurs. C'est une marque d'État créée par le ministère des solidarités et de la santé répondant à 4 objectifs :

- Diffuser et mettre à dispositions les données à tous pour faciliter la prise en charge de l'arrêt cardiaque.
- Détenir une donnée de qualité et fiable par l'homogénéisation des pratiques et la garantie du respect du standard.
- Permettre aux exploitants de répondre à l'obligation légale de déclaration des données relatives aux DAE.
- Créer un effet d'entraînement et mobiliser un ensemble d'initiatives pour contribuer à sauver des vies.

Grâce à cette base nationale, la localisation des défibrillateurs sur le territoire français devrait être améliorée et se faire plus rapidement. Ainsi, lorsque les pompiers, les équipes de secours ou les témoins d'un malaise cardiaque auront besoin d'utiliser un DAE, ils pourront s'appuyer sur cette base pour en localiser un à proximité de leur emplacement. Cela implique donc la participation des propriétaires de ces dispositifs puisqu'il leur appartient de les déclarer dans Géo'DAE. Pour le faire, c'est assez simple. Il suffit de s'inscrire sur le site dédié, d'indiquer son numéro de SIREN et d'y décrire son/ses défibrillateur(s). Ensuite, une fois que le compte est créé, il est possible d'accéder en continu aux données, ce qui permet de les actualiser lorsque c'est nécessaire.

## Pourquoi déclarer vos défibrillateurs ?

**Déclarer vos défibrillateurs est une obligation légale et votre responsabilité peut être engagée.** Il s'agit en premier lieu d'une démarche citoyenne en contribuant à un enjeu de santé publique majeur. Déclarer et mettre à jour les informations relatives aux défibrillateurs automatisés externes (DAE) que vous avez installés, c'est aider les services de secours et le premier témoin d'un arrêt cardiaque à localiser un DAE pour l'utiliser sur une victime dès les toutes premières minutes, et ainsi contribuer à sauver des vies.

Cet outil présente également un autre avantage. En effet, il permettra une meilleure traçabilité, en identifiant les dates de péremption des consommables, les dates de contrôle, et le référent en charge du suivi. Ainsi, l'État va pouvoir diminuer le nombre de défibrillateurs qui ne seraient pas opérationnels en cas d'utilisation.

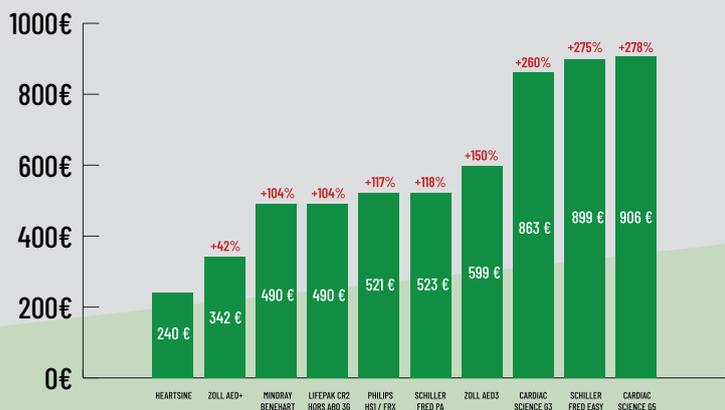


**HEARTSINE, LE DÉFIBRILLATEUR LE MOINS CHER DU MARCHÉ EN CONSOMMABLES SUR 10 ANS**

Les défibrillateurs Heartsine n'ont pas d'écran LCD donc pas de changement de piles internes ou de piles simples à prévoir. Ils sont équipés d'une batterie et d'une paire d'électrodes réunies en une seule pièce (Pad-Pack) pour une maintenance facilitée et un coût global maîtrisé.

Le Pad-Pack a une durée de vie de 4 ans, contrairement à la plupart des consommables des autres marques (électrodes et batteries confondues) qui ont une durée de vie moyenne de 3 ans (hors utilisation).

Nous proposons les coûts de consommables les plus faibles du marché pour une qualité premium de défibrillateurs<sup>1</sup>.



← **Batterie + électrodes adultes**  
La durée de péremption des consommables est prise en compte dans le calcul des coûts.

<sup>1</sup> Le coût des consommables de défibrillateurs sur 10 ans est calculé à partir des prix publics constatés au

→ **Batterie + électrodes adultes + électrodes pédiatriques**  
La durée de péremption des consommables est prise en compte dans le calcul des coûts.  
Le coût des consommables de défibrillateurs sur 10 ans est calculé à partir des prix publics constatés au 01/10/21, hors AO.



### CONTENU DU PACK



- > Electrode adulte + batterie. Péréemption de 42 à 48 mois.
- > Trousse « Set d'urgence pour défibrillateur »
- > Sacoche de transport et de protection
- > Pack signalétique : 5 PVC autocollants (pour extérieur comme intérieur)
- > Registre de Maintenance (RSQM)
- > Mise en service + maintenance annuelle comprise + changement des consommables tous les 4 ans
- > Frais d'ouverture de compte
- > Frais d'expédition
- > Éco-participation dispositifs médicaux
- > Mémo situation d'urgence



### OPTIONS

### PU HT / MOIS

	Support DSG04 en métal robuste avec finition en acier vert (positionnement intérieur) Idéal pour les immeubles de bureaux, lieux publics et pour toutes marques de défibrillateurs. Dimensions (H*L*P) : 300 mm*250 mm*150 mm - Poids (contenu) 1,80 kg. Garantie 2 ans.	1 €
	Coffre DSG01 en métal robuste avec finition en acier blanc (positionnement intérieur) Armoire en métal robuste avec finition en acier laqué. Vitre en verre. Idéal pour les immeubles de bureaux, lieux en intérieur et pour toutes marques de défibrillateurs. Dimensions (H*L*P) : 380 mm*382 mm*210 mm Poids (contenu) : 5,30 kg En option : existe aussi en gris (DSG03) et en vert (DSG05). Garantie 2 ans.	2 €
3 couleurs au choix	Alarme de 110dB en supplément	0.50 €
	Coffre extérieur AIVIA 200 chauffé et ventilé (uniquement à l'achat) L'AIVIA 200 peut être installé en extérieur grâce à son option chauffage et sa ventilation. Composé de polycarbonate et d'ABS pour la robustesse. Eclairage jour/nuit sur détection automatique, scellés plastifiés, alarme visuelle (leds rouges clignotantes), alarme sonore, chauffage en option couplé à un capteur thermique. Dimensions (H*L*P) : 423 mm*388 mm*201 mm - Poids (contenu) : 3,50 kg, Garantie 2 ans	450 €
	Coffre SDNS intérieur 110 Design novateur et moderne, fabriqué en France. Traitement anti-UV, Châssis, Capot transparent, Système «Rain Stop». Conçu en Polypropylène. Poids : 1.3 kg. Garantie 5 ans.	2 €
	Coffre SDNS intérieur 120 Design novateur et moderne, fabriqué en France. Traitement anti-UV, Châssis, Capot transparent, Alarme sonore et visuelle, Flash LED, Alimentation piles. Système «Rain Stop». Conçu en Polypropylène. Poids : 1.4 kg. Garantie 5 ans.	3 €
	Coffre SDSN extérieur chauffé et ventilé E30 (uniquement à l'achat) Design novateur et moderne, fabriqué en France. Traitement anti-UV, Châssis, Capot transparent, Alarme sonore et visuelle, Flash LED, Alimentation 220V. Système «Rain Stop». Chauffé et ventilé. Rétroéclairage.	399 €
	Coffre SDSN extérieur solaire chauffé et ventilé ES40 (uniquement à l'achat) Design novateur et moderne, fabriqué en France. Traitement anti-UV, Châssis, Capot transparent, Alarme sonore et visuelle, Flash LED, Alimentation solaire. Système «Rain Stop». Chauffé et ventilé. Rétroéclairage.	949 €
Installation du coffre par un technicien agréé (pour la pose d'un coffre extérieur ou connecté les pré-requis électriques sont à la charge du client) + poste balisage + renseignement du registre de maintenance + contrôle de la mise en service		3 €
	Electrode pédiatrique Pad Pak enfant Samaritan PAD (jusqu'à 8 ans). Péréemption de 42 à 48 mois.	4 €
	Formation d'1h au défibrillateur (jusqu'à 10 personnes) + 20 licences offertes pendant 3 mois à notre plateforme E-LEARNING - contact@d-securite-formation.com	5 €
	Formation de 20 minutes au défibrillateur (jusqu'à 10 personnes) + 20 licences offertes pendant 3 mois à notre plateforme E-LEARNING - contact@d-securite-formation.com	3 €
	Défibrillateur Heartsine 500P (aide vocale à la qualité du massage lors de la réanimation cardiopulmonaire) • Portable et léger : 1,1 kilo, le plus petit et léger du marché • Dimensions : 200 mm x 184 mm x 48 mm • Protection optimale contre la poussière et l'eau : IP56 • Dispositif médical de Classe III, conforme à la norme CE • Technologie cliniquement validée	5 €



## OFFRE DE LOCATION - 48 MOIS

PRODUIT	PU HT / MOIS	QTÉ	TOTAL HT
> PACK CONFORT 350P	29,99 €		
> PACK CONFORT 360P	29,99 €		
> Support en métal	1 €		
> Coffre intérieur DSG01/DSG03/DSG05 (à préciser)	2 €		
> Alarme pour coffre	0.50 €		
> Coffre intérieur / extérieur AIVIA 200 (achat uniquement)	450 €		
> Coffre universel SDNS intérieur I10	2 €		
> Coffre universel SDNS intérieur I20	3 €		
> Coffre universel SDNS extérieur E30 (achat uniquement)	399 €		
> Coffre universel SDNS extérieur solaire ES40 (achat uniquement)	949 €		
> Installation du coffre	3 €		
> Électrode pédiatrique	4 €		
> Électrode adulte	4 €		
> Formation défibrillateur + 20 licences offertes pendant 3 mois à notre plateforme E-LEARNING	5 €		
> Formation de 20 minutes au défibrillateur + 20 licences offertes pendant 3 mois à notre plateforme E-LEARNING	3 €		
> Défibrillateur Heartsine 500P	5 €		
<b>TOTAL HT</b>		<b>TOTAL TTC</b>	
<b>TVA 20%</b>			

## BON DE COMMANDE

Votre interlocuteur : .....

Mode de règlement :  Mandat administratif  Prélèvement

Périodicité :  Trimestre  Semestre  Annuelle

### Identification client

Raison sociale\* : .....

Adresse\* : .....

.....

Contact\* : .....

Fonction\* : .....

Tel\* : ..... / Fax : .....

Email\* : .....

SIRET\* : .....

### Adresse de livraison ou d'installation

Même adresse que la facturation

Autre adresse : .....

.....

Même contact que la facturation

Sinon autre contact : .....

Fonction : .....

Tel : .....

Email : .....

### BON POUR ACCORD

Cachet et signature :

Option 96 mois (\*): Je souhaite bénéficier de la prolongation de 48 mois supplémentaires avec une remise de 20% sur le prix de mon contrat de location initial.

Commande à retourner à [commande@d-securite.com](mailto:commande@d-securite.com)

Fait à ..... le ..... / ..... / .....

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales et celles de mise sous maintenance\*, et les accepter sans réserve.

J'autorise D-Sécurité Groupe à m'envoyer de l'information.

Dans le cadre de la RGPD vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement de celles-ci ou une limitation du traitement. Vous pouvez vous opposer au traitement des données vous concernant et disposez du droit de

**DÉFIBRILLATEUR FRANCE**

[www.defibrillateur-france.com](http://www.defibrillateur-france.com)





**D-SÉCURITÉ LEASE**

GLOBAL SERVICES

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION

## INFORMATIONS SOCIÉTÉ

### SAS D-SECURITE LEASE

Capital : 150 000 euros

Siège social : 3 Rue Armand Peugeot 69740 Genas

Tel : 04 78 20 02 78 | Fax : 04 78 20 02 68

Mail : [contact@d-securite.com](mailto:contact@d-securite.com) | Site internet : [www.d-securite.com](http://www.d-securite.com)

N° Siret : 84749988600020 | Code NAF : 7739Z

N° de TVA intracommunautaire : FR 78 847 499 886

Les conditions générales ci-dessous sont applicables à toute location par D-SECURITE LEASE au CLIENT de Produits (y inclus les prestations de services s'y rapportant).

## 1. FORMATION DU CONTRAT

Le Contrat est constitué par les éléments suivants :

- Le devis, c'est-à-dire l'offre technique et commerciale de D-SECURITE LEASE acceptée par le CLIENT ;
- Les conditions particulières et/ou la commande acceptée par D-SECURITE LEASE ;
- Les présentes conditions générales et les conditions générales de maintenance.

En cas de divergence ou de contradiction entre plusieurs documents contractuels, l'ordre de priorité est celui visé par la liste établie ci-dessus.

Toutes les offres de D-SECURITE LEASE sont établies par écrit et sont fermes et non révisables. D-SECURITE LEASE ne peut être engagée par une offre verbale. Le délai de validité des offres et plans détaillés est limité à 3 mois maximum.

D-SECURITE LEASE n'est tenu d'aucun engagement vis-à-vis du CLIENT jusqu'à la conclusion d'un Contrat avec le CLIENT ou l'acceptation écrite d'une commande du CLIENT.

Toute modification du Contrat doit faire l'objet d'un avenant écrit ou d'un nouveau Contrat entre les Parties.

## 2. BESOINS - VALIDATION

Il appartient au CLIENT de valider avec la plus grande attention les Produits proposés par D-SECURITE LEASE, les spécifications techniques et les garanties associées et de procéder à toutes les vérifications nécessaires à cet effet. La validation par le CLIENT dégage D-SECURITE LEASE de toute responsabilité au titre du contenu des documents validés.

## 3. PAIEMENT

Le paiement se fera par prélèvement. Le prix payé par échéance comprend le produit et services éventuellement souscrits, incluant la maintenance annuelle physique et le changement des consommables (dans le respect des conditions normales d'utilisation et d'installation). Les factures sont payables selon les conditions de règlement accordées dans le devis et à défaut à 30 jours fin de mois à la date d'émission de la facture.

## 4. INSTALLATION

La livraison des Produits est réputée être effectuée à l'installation du Produit au lieu défini dans les conditions particulières.

La livraison du Produit objet du Contrat ainsi que son installation sont faites par D-SECURITE LEASE ou toute société qu'elle se substituerait, à ses risques et sous sa responsabilité. Tous les frais relatifs à l'installation ou la mise en ordre de marche du Produit incombent au CLIENT qui s'y oblige expressément. À cet effet le CLIENT s'engage expressément et irrévocablement à se conformer aux indications de D-SECURITE LEASE quant aux adaptations préalables des lieux nécessaires au bon fonctionnement du Produit

loué. Il s'engage également expressément et irrévocablement à ce que cette éventuelle adaptation des lieux soit réalisée pour la date de livraison spécifiée au devis. Au cas où l'installation du Produit loué ne pourrait intervenir du fait de la non-adaptation des locaux, la présente location prendra effet à compter de sa livraison dans les locaux du CLIENT.

Un procès-verbal de réception sera établi contradictoirement et signé par D-SECURITE LEASE et le CLIENT (ou son représentant). En l'absence du CLIENT, la réception est automatiquement prononcée et le procès-verbal de réception est réputé contradictoire.

## 5. UTILISATION - ENTRETIEN

Le CLIENT assume l'entière responsabilité de l'usage fait du Produit loué. Celui-ci ne peut être mis en service que muni des documents, inscriptions et équipements requis par la réglementation en vigueur. D'une manière générale, le CLIENT doit remplir toutes obligations administratives et fiscales, et se conformer en toutes circonstances aux lois et règlements afférents à la détention et à l'utilisation du Produit loué. Tous frais, impôts et taxes en résultant sont à la charge exclusive du CLIENT, de même que les conséquences à toute infraction.

Le CLIENT s'engage à utiliser le Produit suivant les spécifications du constructeur et à prendre toutes dispositions pour qu'il soit maintenu en bon état de marche pendant toute la durée de location (l'exploitant devra assurer un contrôle visuel régulier et périodique de son défibrillateur pour voir si celui-ci n'a pas été volé ou endommagé ou s'il clignote toujours en vert).

Le CLIENT ne pourra modifier le Produit loué sans l'accord préalable écrit de D-SECURITE LEASE. Les pièces d'équipement et accessoires incorporés par le CLIENT au cours de la location deviennent immédiatement et de plein droit la propriété de D-SECURITE LEASE sans que puisse lui être réclamé aucun remboursement, ou indemnité compensatrice, à moins que D-SECURITE LEASE n'exige la remise en état initial en fin de Contrat. Le CLIENT ne pourra déplacer le matériel hors du lieu d'installation sans l'accord préalable et écrit de D-SECURITE LEASE ; toutes les opérations de déplacement étant effectuées par D-SECURITE LEASE ou sous son contrôle ou celui d'une société mandatée par lui. Les loyers restent dus pendant les opérations de déplacement.

D-SECURITE LEASE se réserve la possibilité d'effectuer, à tout moment, toute vérification concernant l'utilisation du Produit. Il pourra de ce fait, désigner un de ses agents pour procéder dans les locaux du CLIENT aux vérifications qu'il jugera utiles.

## 6. RESPONSABILITE DU CLIENT

À compter de la date de livraison du Produit, pendant la durée de la location et même après la fin de la location, tant que le Produit demeure sous sa garde, le CLIENT en est responsable en tant que « gardien détenteur » dans les termes de l'article 1242 du Code Civil. Le CLIENT est donc responsable de tout préjudice causé à ou par le Produit.

Le CLIENT doit informer sans délai D-SECURITE LEASE de tout sinistre survenu au Produit et accessoires et prendre toute mesure déclarative. Le CLIENT doit user de tous les moyens en son pouvoir pour arrêter la progression du sinistre, sauver le Produit loué en veillant à sa conservation et à la sauvegarde des droits du D-SECURITE LEASE. Il doit en outre, informer immédiatement le D-SECURITE LEASE par téléphone ou par télécopie du dommage survenu et confirmer le dommage par écrit au D-SECURITE LEASE au plus tard dans les 24 h suivant la date de survenance du sinistre.

En cas de vol ou perte, le CLIENT ou toute autre personne concernée doit, sauf cas fortuit ou de force majeure, en faire la déclaration dans les 24 heures aux autorités locales de Police ou de gendarmerie et remettre immédiatement au D-SECURITE LEASE le certificat de





## D-SÉCURITÉ LEASE

GLOBAL SERVICES

dépôt de plainte. D-SECURITE LEASE referra un devis et facturera les produits et accessoires ayant été volé ou ayant subi des dégradations au CLIENT qui devra se faire rembourser par son assurance.

En cas de sinistre ou de non-restitution par le CLIENT du Produit (documents, équipements et accessoires compris) la durée de location sera comptabilisée jusqu'à la production par le CLIENT d'une déclaration officielle de sinistre, le CLIENT restant tenu de régler pendant cette période le montant de la location et prenant à sa charge les frais de reconstitution des documents et de remise en état des Produits et des accessoires. Le CLIENT ne doit pas faire intervenir d'autres prestataires pour l'entretien, les réparations ou toute autres prestations sur les produits loués.

Le client devra se rendre disponible pour que la maintenance puisse être effectuée sur le dispositif médical et ne devra pas avoir changer le lieu de l'emplacement.

En cas de refus, de retard de maintenance, du fait de la non-disponibilité du CLIENT malgré les demandes de D-sécurité Lease, la responsabilité du CLIENT pourra être engagée et D sécurité Lease se déchargera de toute responsabilité

### 7. ASSURANCE

En conséquence, le CLIENT doit obligatoirement souscrire auprès d'une compagnie d'assurance notoirement solvable, de la livraison jusqu'à la restitution du Produit à D-SECURITE LEASE, une police d'assurance garantissant sa responsabilité civile illimitée, défense et recours, et en justifier à première demande de D-SECURITE LEASE ainsi que les risques suivants : dommages au Produit loué, vol, incendie et explosion et ce à concurrence de sa valeur à neuf ainsi que les risques particuliers liés à la nature du Produit loué.

Cette police souscrite doit également prévoir que la compagnie garantit aussi la responsabilité civile de D-SECURITE LEASE, elle ne pourra être utilisée ou modifiée tant que le CLIENT ne sera pas dégagé de ses obligations envers D-SECURITE LEASE, la compagnie s'engage à prévenir D-SECURITE LEASE en cas de non-paiement des primes, résiliation, annulation ou non-renouvellement de la police et la compagnie s'engage en cas de sinistre à verser à D-SECURITE LEASE l'intégralité des indemnités dues.

Le CLIENT dispose d'un délai de 15 jours pour fournir à D-SECURITE LEASE la preuve de la souscription à une compagnie d'assurance, passé ce délai, D-SECURITE LEASE sera en mesure de facturer l'assurance au CLIENT pour un montant également à 30% du montant du loyer mensuel pendant toute la durée de la location.

### 8. GARANTIE

Le CLIENT bénéficie des garanties prévues par les lois et les règlements en vigueur et celles précisées au devis.

En cas de panne ou de déficience du Produit constatée par le CLIENT durant la location, le CLIENT doit en informer D-SECURITE LEASE par télécopie ou mail, confirmée par courrier recommandé, dans les 24 heures.

En cas de panne non imputable à un fait du CLIENT, D-SECURITE LEASE s'engage soit à réparer, soit à remplacer le Produit défectueux par un équipement identique ou similaire dans les conditions spécifiées au devis.

En cas de panne imputable à un fait du CLIENT (installation électrique défectueuse, manipulation fautive, non-respect des notices d'utilisation et d'installation, casse, etc.), D-SECURITE LEASE ne sera pas tenu du service de maintenance ou de remplacement. Toute intervention de maintenance ou de remplacement effectuée dans ces conditions ne sera entreprise qu'après l'acceptation d'un devis par le CLIENT et donnera lieu à une facturation particulière notamment des pièces et de la main d'œuvre.

Le CLIENT renonce à demander à D-SECURITE LEASE toute indemnité ou résiliation du contrat même si pour une raison quelconque tout ou partie du Produit devenait inutilisable, et ce, quelle

que soit la durée pendant laquelle le CLIENT ne pourra utiliser ledit Produit. Sachant que D-SÉCURITÉ LEASE s'engage à mettre à disposition sous 72 heures maximum un défibrillateur de remplacement en état de fonctionnement, quelle que soit la marque. Le Contrat de location ne pourra être résilié ou différé du fait du CLIENT. De même, le CLIENT ne pourra prétendre à aucune diminution du loyer ni indemnité quelconque en cas de non-utilisation du matériel, pour quelque cause que ce soit : détérioration, avarie, accident, vols, grève, réparation, etc.

### 9. DROIT DE PROPRIÉTÉ

Le CLIENT s'engage à veiller sur le Produit par tous les moyens et à faire respecter le droit de propriété de D-SECURITE LEASE. Ainsi sont interdits, la cession, à titre onéreux ou gratuit, le prêt, le gage, la sous-location du matériel ou la cession de ses droits, même en cas de fusion, de changement de détenteur majoritaire du capital du CLIENT, d'apport partiel d'actif ou de scission, sauf autorisation préalable et écrite du D-SECURITE LEASE.

En cas de cession ou de nantissement de son fonds de commerce, le CLIENT devra veiller à ce que le Produit loué ne soit pas compris dans cette cession ou ce nantissement et que le droit de propriété du D-SECURITE LEASE soit porté à la connaissance des tiers en temps voulu. En cas de tentative de saisie du matériel, le CLIENT devra élever immédiatement toutes protestations contre la saisie et en aviser le D-SECURITE LEASE sans délai. Le CLIENT fera diligence à ses frais pour obtenir toute mainlevée. Toute décision émanant d'une autorité administrative ou de fait devra être immédiatement portée à la connaissance du D-SECURITE LEASE.

Si le CLIENT n'est pas propriétaire des locaux dans lesquels le Produit est utilisé, il doit avertir le propriétaire des locaux que ce Produit n'est pas sa propriété.

Le CLIENT s'engage à apposer sur le Produit toute plaque fournie par le D-SECURITE LEASE, indiquant le nom du propriétaire ou du D-SECURITE LEASE ou précisant que le Produit est loué et qu'il n'est donc pas propriété du CLIENT.

Le CLIENT s'interdit de sceller ou fixer le matériel dans le but de le rendre immeuble par destination.

En cas de licences logiciels intégrées à la location du Produit, le CLIENT s'engage expressément et irrévocablement à respecter et faire respecter par ses préposés les conditions d'utilisation de ces licences définies par l'éditeur. Il ne peut ni les céder, ni les sous-louer à un tiers sans accord préalable de l'éditeur et du D-SECURITE LEASE.

### 10. CONDITIONS FINANCIERES

Le loyer s'entend hors taxes et comprend la location, le droit à l'utilisation des logiciels sous licence associés et la maintenance telle que définie dans les conditions générales de maintenance.

Il sera majoré des taxes en vigueur au jour de sa facturation. Il est payable au siège social de D-SECURITE LEASE par prélèvement automatique bancaire. À cet effet, le CLIENT signe une autorisation de prélèvement au profit de D-SECURITE LEASE ou d'un mandataire de son choix. Il s'interdit de dénoncer cette autorisation jusqu'à l'expiration de la location.

Le loyer est à terme à échoir et s'applique pour toute la durée du Contrat. Toute période de location supplémentaire commencée, en sus de la durée initialement convenue, est décomptée comme un mois entier de location. Le premier loyer ainsi que les éventuels frais accessoires, de services ou de maintenance sont exigibles à la date de prise d'effet de la location.

Toute plainte ou réclamation du CLIENT ne peut en aucun cas avoir pour effet de différer ou suspendre les paiements.

Tout retard de paiement du prix, loyer ou accessoire à son échéance entraîne l'application de plein droit et sans mise en demeure préalable des intérêts de retard calculés sur la base du taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement



D-SÉCURITÉ GROUPE | 04 78 200 278 | [contact@d-securite.com](mailto:contact@d-securite.com) | [www.d-securite.com](http://www.d-securite.com) | 3 Rue Armand Peugeot 69740 Genas.

Défibrillateur France, D-Sécurité Formation et RECYCL'R sont 3 marques de D-SÉCURITÉ GROUPE. Retrouvez toutes les infos sur

[www.defibrillateur-france.com](http://www.defibrillateur-france.com) - [www.d-securite-formation.com](http://www.d-securite-formation.com) & [www.recycl-r.com](http://www.recycl-r.com)





## D-SÉCURITÉ LEASE

GLOBAL SERVICES

la plus récente majoré de 10 points de pourcentage (article L.441-6-I al.12 du Code de commerce), l'exigibilité d'une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement outre une indemnisation complémentaire si les frais de recouvrement excèdent ce montant (article L.441-6-I al.12 du Code de commerce), la prise en charge par le CLIENT des frais de toute nature exposés par D-SECURITE LEASE en cas de recours à la voie judiciaire (notamment les frais de greffe, d'avocat, d'huissier), la suspension des obligations de D-SECURITE LEASE, l'exigibilité de l'intégralité des sommes dues par le CLIENT à D-SECURITE LEASE même non échues ainsi que l'indemnisation de l'entier préjudice que ce retard cause à D-SECURITE LEASE.

### 11. DÉPÔT DE GARANTIE

Sauf dérogation prévues au devis, la location est assortie du versement par le CLIENT d'un dépôt de garantie d'un montant minimum correspondant à 3 fois le loyer HT mensuel de base, ou d'une facturation au prix de 999€ en cas de non-restitution au bout de 30 jours après la date de fin de location. Le dépôt de garantie n'est pas productif d'intérêts. Il est restitué après restitution et vérification des Produits loués et de ses accessoires à D-SECURITE LEASE et après paiement des factures de location et de maintenance.

Ce dépôt de garantie peut être affecté de plein droit, s'il y a lieu, au paiement à due concurrence de toute somme exigible au titre du Contrat et notamment des frais de remise en état à la fin du Contrat, sans que le CLIENT puisse toutefois se prévaloir d'une compensation quelconque entre ce dépôt de garantie et les sommes dues par lui.

### 12. FRAIS ET TAXES

Toutes amendes, contraventions, impôts et taxes, frais de timbres et d'enregistrement, frais de publicité au greffe, qui peuvent être dus en raison de l'utilisation et de la location du Produit et plus généralement de l'exécution du Contrat, sont à la charge exclusive du CLIENT qui s'y oblige expressément. En cas de variation dans le régime des impôts et taxes relatifs à la location du produit loué, D-SECURITE LEASE pourra faire subir au montant toutes taxes comprises du loyer une variation correspondante. Le CLIENT devra notamment acquitter toutes nouvelles taxes que D-SECURITE LEASE pourrait être appelé à verser à l'administration fiscale au titre des Produits loués.

Sont également à la charge du CLIENT, qui s'y oblige tous les frais subséquents aux frais visés ci-dessous, selon les tarifs au titre de la location en vigueur au moment de leur réalisation : changement de domiciliation bancaire, changement de date d'échéance, transfert de contrat, changement d'adresse du CLIENT, réémission de prélèvement impayé.

D-SECURITE LEASE se réserve la possibilité de modifier les frais susvisés, ce que le CLIENT accepte expressément, ce dernier étant informé de la variation des tarifs de ces prestations par tout moyen. L'utilisation de l'un de ses services et l'absence de protestation valent accord sur le montant actualisé de sa facturation.

Le CLIENT autorise expressément D-SECURITE LEASE à prélever les frais en vertu de l'autorisation de prélèvement souscrite lors des présentes, les sommes dues au titre d'une prestation pouvant notamment être prélevées avec l'échéance suivant le fait générateur.

### 13. DURÉE

Le Contrat est consenti pour la durée ferme et irrévocable indiquée dans le devis. Le contrat de location est souscrit pour une durée de 48 mois minimum pouvant être prolongé de 48 mois supplémentaires permettant au CLIENT de bénéficier d'une remise de 20% sur ses mensualités dès le 49<sup>ème</sup> mois. Sauf exception, le Contrat prend effet le jour de la signature du procès-verbal d'installation des Produits. Par exception, si un Produit est déjà en cours de location par D-SECURITE LEASE chez le CLIENT et que le Produit loué au titre du présent Contrat est destiné à le remplacer, le précédent contrat de location afférent se trouve alors résilié soit à l'échéance de la dernière

période facturée soit à la date d'installation du nouveau Produit si cette dernière est postérieure à la dernière période facturée, sans qu'il en résulte remise en cause des sommes dues à ce titre. Le Contrat prend effet à la date de résiliation du précédent de contrat de location visé ci-dessus. Au-delà de la période initialement convenue, le contrat de location se poursuivra par tacite reconduction aux mêmes conditions sur la base du dernier loyer prélevé, ou en reconduction par courrier recommandé trois mois avant la date de fin de contrat pour des périodes identiques sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties par courrier recommandé avec accusé de réception, trois mois avant l'expiration de chaque terme.

En cas d'annulation du contrat par le CLIENT entre la signature du présent Contrat et sa date d'effet, il sera redevable, en compensation des frais et préjudices occasionnés, d'une indemnité correspondant à 3 mois de loyers hors taxes.

À l'expiration du contrat, le CLIENT doit restituer à ses frais le Produit loué, au lieu indiqué par D-SECURITE LEASE. Tous les frais de restitution (démontage, transport, remise en état...) sont à la charge du Locataire. Le Produit restitué devra être en bon état de fonctionnement et d'entretien, conforme à son état d'origine, et sera muni de toutes les pièces et accessoires le composant à l'origine, en ce compris toute la documentation technique transmise.

D-SECURITE LEASE fera procéder éventuellement aux réparations et révisions nécessaires aux frais exclusifs du Locataire.

A la fin de la période de location choisie, D-SÉCURITÉ LEASE pourra proposer au CLIENT de se porter acquéreur du matériel moyennant une valeur résiduelle que D-SÉCURITÉ LEASE définira selon ses propres critères.

### 14. RÉSILIATION

Le CLIENT pourra résilier son contrat avant la période de 48 mois mais il devra s'acquitter d'une somme globale correspondant aux loyers restants à devoir entre la date de résiliation et la fin du 48<sup>ème</sup> mois. Le Contrat sera résilié de plein droit par D-SECURITE LEASE quinze jours après l'envoi d'une mise en demeure, adressée par lettre recommandée avec accusé de réception au CLIENT et restée infructueuse pour non-respect du présent Contrat (notamment en cas de non-paiement ou défaut de déclaration de sinistre)

En cas de résiliation, le CLIENT sera tenu de restituer immédiatement le Produit à D-SECURITE LEASE au lieu fixé par ce dernier et de supporter tous les frais occasionnés par cette résiliation : démontage, transport du Produit, formalités administratives. Le CLIENT devra en outre verser à D-SECURITE LEASE, une somme égale au montant des loyers impayés au jour de la résiliation majorée d'une clause pénale de 10 %. À cette somme viendra s'ajouter une somme égale aux loyers restant à courir jusqu'à la fin du Contrat tel que prévu à l'origine majorée d'une clause pénale de 10 % (sans préjudice des dommages et intérêts qu'il pourrait devoir) + une indemnité forfaitaire de 40€ HT.

L'exploitant pourra résilier le contrat dans son bon droit si une faute inexcusable ou un manquement est commis par D-SÉCURITÉ LEASE et est non corrigé par D-SÉCURITÉ LEASE dans les trente jours après l'envoi par l'exploitant de la lettre recommandée signalant la faute.

### 15. CESSION – SOUS-TRAITANCE

Le CLIENT ne peut transférer tout ou partie de ses droits et obligations au titre du Contrat, sans l'accord préalable et écrit de D-SECURITE LEASE. D-SECURITE LEASE se réserve le droit de céder, transférer ou apporter à un tiers, sous quelle que forme que ce soit, les droits et obligations nés du Contrat sous réserve que ce tiers se substitue à D-SECURITE LEASE dans leur exécution.



D-SÉCURITÉ GROUPE | 04 78 200 278 | [contact@d-securite.com](mailto:contact@d-securite.com) | [www.d-securite.com](http://www.d-securite.com) | 3 Rue Armand Peugeot 69740 Genas.

Défibrillateur France, D-Sécurité Formation et RECYCL'R sont 3 marques de D-SÉCURITÉ GROUPE. Retrouvez toutes les infos sur

[www.defibrillateur-france.com](http://www.defibrillateur-france.com) - [www.d-securite-formation.com](http://www.d-securite-formation.com) & [www.recycl-r.com](http://www.recycl-r.com)



## 16. CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES

En cas de survenance de circonstances qui ne soient pas raisonnables prévisibles et qui feraient obstacle à l'exécution de ses obligations par D-SECURITE LEASE, D-SECURITE LEASE ne sera pas responsable du défaut d'exécution de ses obligations sous réserve d'en avoir informé immédiatement le CLIENT et d'avoir pris toutes les mesures nécessaires pour en limiter les effets. Dans le cas où les effets d'une Circonstance Exceptionnelle se prolongeraient au-delà de 90 jours, le CLIENT pourra résilier le Contrat par simple notification par lettre recommandée avec accusé réception. Dans cette hypothèse, le CLIENT s'engage à rembourser à D-SECURITE LEASE tous les frais engagés pour l'exécution du Contrat. Sont notamment visés au présent article : les changements de loi ou de réglementation, les actes de puissance publique, les conflits sociaux, les blocus, les guerres et émeutes, les catastrophes naturelles, les accidents graves, les interruptions de transport, des moyens de communication ou de fourniture d'énergie.

## 17. LOI APPLICABLE - RÈGLEMENTS DES LITIGES

Le droit applicable est le droit français. En cas de différend relatif au Contrat, les Parties s'engagent à se rapprocher afin de trouver une solution amiable. A défaut de solution amiable sous 30 jours, le différend sera soumis au tribunal compétent du siège de D-SECURITE LEASE.





**D-SECURITE GROUPE**

**GLOBAL SERVICES**

Siège Social : 3 rue Armand Peugeot 69740 Genas

**04 78 200 278**



**FICHE DE RENSEIGNEMENTS INTERVENTION MULTI-SITES**

Merci d'indiquer le choix de votre facturation en cochant l'une des deux cases

FACTURATION GLOBALE

OU

FACTURATION PAR SITE

Découvrez nos 2 marques spécialisées pour la santé !

**DÉFIBRILLATEUR FRANCE**

www.defibrillateur-france.com



NOM CONTACT PRINCIPAL :

TÉLÉPHONE :

EMAIL :

**NOM DU CLIENT**

NOM DES SITES	ADRESSE DES SITES	CP	VILLES	CONTACT SUR SITE	TÉLÉPHONE	EMAIL	CODE INTERNE / CODE	MARQUE DU DÉFIBRILLATEUR	Horaires d'ouverture	Horaires de fermeture	Horaires d'ouverture	Horaires de fermeture
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
11												
12												
13												
14												
15												
16												
17												
18												
19												
20												
21												
22												
23												
24												
25												
26												
27												
28												
29												
30												

# HeartSine® samaritan® PAD 350P/360P DAEs

Défibrillateur grand public entièrement automatique/semi-automatique

## Fiche de données

### Une technologie compacte, simple à utiliser et qui sauve des vies destinée au grand public

L'arrêt cardiaque soudain touche 7 millions de personnes par an dans le monde, sans signes avant-coureurs ni profil particulier. Le délai d'intervention est très court et vous n'avez pas le temps de réfléchir. Un Défibrillateur automatisé externe (DAE) doit donc être à votre portée, facile à utiliser et prêt à délivrer un choc.

Le HeartSine samaritan PAD 350P (SAM 350P) semi-automatique et le HeartSine samaritan PAD 360P (SAM 360P) entièrement automatique offrent un rapport qualité-prix et une protection environnementale exceptionnels, le tout dans un système simple d'utilisation, conditionné dans le boîtier le plus petit et le plus léger actuellement disponible.

Le SAM 360P entièrement automatique détecte les mouvements ou d'autres perturbations importantes pour réduire le risque que l'utilisateur touche le patient avant la délivrance du choc.



# HeartSine® samaritan® PAD 350P/360P DAEs

Défibrillateur grand public entièrement automatique/semi-automatique

## Fiche de données

### Une technologie compacte, simple à utiliser et qui sauve des vies destinée au grand public

L'arrêt cardiaque soudain touche 7 millions de personnes par an dans le monde, sans signes avant-coureurs ni profil particulier. Le délai d'intervention est très court et vous n'avez pas le temps de réfléchir. Un Défibrillateur automatisé externe (DAE) doit donc être à votre portée, facile à utiliser et prêt à délivrer un choc.

Le HeartSine samaritan PAD 350P (SAM 350P) semi-automatique et le HeartSine samaritan PAD 360P (SAM 360P) entièrement automatique offrent un rapport qualité-prix et une protection environnementale exceptionnels, le tout dans un système simple d'utilisation, conditionné dans le boîtier le plus petit et le plus léger actuellement disponible.

Le SAM 360P entièrement automatique détecte les mouvements ou d'autres perturbations importantes pour réduire le risque que l'utilisateur touche le patient avant la délivrance du choc.



# Caractéristiques

## Défibrillateur

**Forme d'onde :** L'onde biphasique ascendante optimisée par la technologie Self-Compensating Output Pulse Envelope (SCOPE) compense l'énergie, la pente et la durée de l'impédance du patient

## Système d'analyse du patient

**Méthode :** Évalue l'ECG du patient, l'intégrité du contact de l'électrode et l'impédance du patient afin de déterminer si une fibrillation est nécessaire

**Sensibilité/Spécificité :** Conforme aux normes CEI/EN 60601-2-4

**Gamme d'impédance :** 20-230 Ohms

## Sélection d'énergie

### Choc Pad-Pak :

Choc 1 : 150 J

Choc 2 : 150 J

Choc 3 : 200J

### Pediatric-Pak™ :

Choc 1 : 50 J

Choc 2 : 50 J

Choc 3 : 50 J

**Durée de chargement (type) :** 150 J en < 8 secondes, 200 J en < 12 secondes

## Environnementales

**Température de fonctionnement/veille :** 0 à 50 °C

**Température de transport :** -10 à 50 °C pendant deux jours maximum. Si l'appareil a été stocké en dessous de 0 °C (32 °F), il doit être remis à une température ambiante comprise entre 0 et 50 °C (32 à 122 °F) pendant au moins 24 heures avant d'être utilisé.

**Humidité relative :** De 5 à 95 % (sans condensation)

**Résistance à l'eau :** IPX6 (CEI 60529/EN 60529) avec électrodes connectées et batterie installée

**Résistance à la poussière :** IP5X (CEI 60529/EN 60529) avec électrodes connectées et batterie installée

**Étanchéité :** CEI/EN 60529 IP56

**Altitude :** 0 à 4 575 mètres

**Choc :** MIL STD 810F Méthode 516.5, Procédure 1 (40G)

**Vibration :** MIL STD 810F Méthode 514.5, Procédure 1

Transport par camion Catégorie 4 - Autoroutes américaines

Transport par avion Catégorie 7 - Jet 737 et Aviation générale

**GEM :** CEI/EN 60601-1-2

**Émissions rayonnées :** CEI/EN 55011

**Décharge électrostatique :** CEI/EN 61000-4-2 (8 kV)

**Immunité RF :** CEI/EN 61000-4-3 80 MHz – 2,5 GHz, (10 V/m)

**Immunité au champ magnétique :** CEI/EN 61000-4-8 (3 A/m)

**Avion :** RTCA/DO-160G, Section 21 (Catégorie M)

RTCA/DO-227 (ETSO-C142a)

**Hauteur de chute :** 1 mètre

## Caractéristiques physiques

Avec Pad-Pak inséré et HeartSine Gateway™ connecté (avec ses batteries) :

**Taille :** 23,4 x 18,4 x 4,8 cm

**Poids :** 1,285 kg

## Accessoires

### Pack de batterie et électrode Pad-Pak

**Durée de vie/Durée de vie en veille :** Vérifiez la date de péremption sur le Pad-Pak/Pediatric-Pak (4 ans à compter de la date de fabrication)

**Poids :** 0,2 kg

**Taille :** 10 x 13,3 x 2,4 cm

**Type de pile :** Cartouche d'électrodes de défibrillation et de batterie combinée à usage unique jetable (lithium-dioxyde de manganèse (LiMnO<sub>2</sub>) 18 V)

**Capacité de la pile (neuve) :** > 60 chocs à 200 J ou 6 heures de monitoring continu

**Électrodes :** Des électrodes de défibrillation à usage unique sont fournies en standard avec chaque dispositif

**Emplacement des électrodes :** Antéro-latéral (adulte)

Antéro-postérieur ou antéro-latéral (Pédiatrie)

**Zone active des électrodes :** 100 cm<sup>2</sup>

**Longueur de câble de l'électrode :** 1 mètre

**Test de sécurité aérienne (Pad-Pak certifié ETSO) :** RTCA/DO-227 (ETSO-C142a)

## Stockage de données

**Type de mémoire :** Mémoire interne

**Stockage en mémoire :** 90 minutes d'ECG (divulgaration complète) et enregistrement d'événements/incidents

**Évaluation :** Câble USB de transmission de données (en option) directement relié au PC avec le logiciel d'évaluation des données Saver EVO™ basé sur Windows®

## Matériaux utilisés

**Boîtier de défibrillateur / HeartSine Gateway :** ABS, Santoprène

**Électrodes :** Hydrogel, argent, aluminium et polyester

## Garantie

**DAE :** Garantie limitée de 8 ans



# HeartSine® samaritan® PAD 500P DAE

Défibrillateur automatisé externe équipé du CPR Advisor™ intégré

## Fiche de données

### Maillon clé de la chaîne de survie

La Réanimation cardiopulmonaire (RCP) et les Défibrillateurs automatisés externes (DAE) sont des maillons clés de la chaîne de survie de l'arrêt cardiaque soudain (ACS). Certains événements cardiaques peuvent être traités par une seule RCP efficace. D'autres requièrent la combinaison d'une RCP efficace et d'un choc de sauvetage par un DAE. Dans tous les cas, chaque minute compte.

Généralement, environ 5 % seulement des victimes d'un ACS survivent. Toutefois, le taux de survie peut passer à 74 %<sup>1</sup> si une RCP et un choc délivré par un DAE sont administrés dans un délai de trois minutes après la crise. La réduction du temps de réponse d'une ou deux minutes entre une crise et le choc peut faire la différence entre la vie et la mort.<sup>2</sup>

Plus qu'un simple DAE, le défibrillateur automatisé externe HeartSine samaritan PAD 500P (SAM 500P) équipé du CPR Advisor intégré permet de répondre aux besoins de deux maillons clés de la chaîne de survie. Le SAM 500P délivre non seulement un choc salvateur, mais il fournit à l'intervenant un retour d'information à la fois visuel et auditif en temps réel, sur la force et la fréquence des compressions de RCP en cas de réanimation après la survenue de l'ACS, ce qui l'aide à optimiser la RCP.



### Suivi en temps réel de la RCP

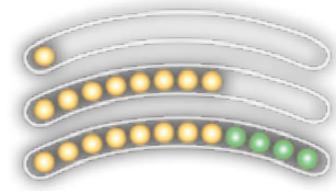
• **Suivi intégré de la RCP en temps réel**

« Le CPR Advisor exclusif équipé du SAM 500P permet un suivi visuel et vocal en temps réel indiquant au secouriste l'intensité et la fréquence des compressions lors d'une RCP faisant suite à un ACS sans nécessité d'utiliser un accéléromètre.

Les instructions verbales disponibles sont les suivantes : Appuyer plus vite, Appuyer plus lentement, Appuyer plus fort et Bonnes compressions. »

• **Des instructions visuelles et orales faciles à suivre**

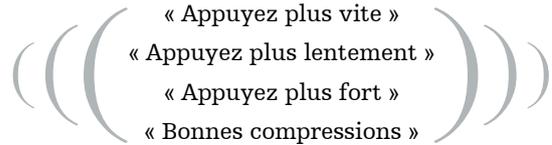
Conçu pour être facile à utiliser, le HeartSine samaritan PAD 500P utilise des invites visuelles et vocales faciles à comprendre afin de guider le secouriste dans l'ensemble du processus de RCP, en fournissant des informations spécifiques sur l'intensité et la fréquence des compressions.



Aucune RCP réalisée/Appuyez plus fort

Appuyez plus fort

Bonnes compressions



### Prêt à délivrer un choc

• **Un niveau de protection optimal contre la poussière et l'eau**

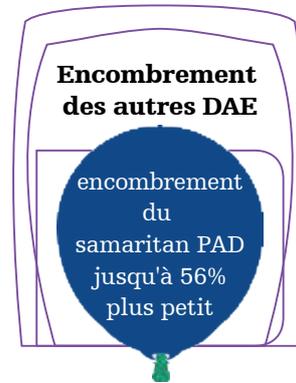
Robustesse inégalée grâce à un indice de protection élevé (IP56).

• **Technologie cliniquement validée<sup>3</sup>**

Technologie exclusive d'électrodes et technologie biphasique SCOPE™, une forme d'onde ascendante à faible consommation d'énergie qui s'ajuste automatiquement aux différences d'impédance des patients.

• **Portable et léger**

Léger (1,285 kg) et peu encombrant, c'est le plus portable des DAE proposés par l'un des leaders du secteur.



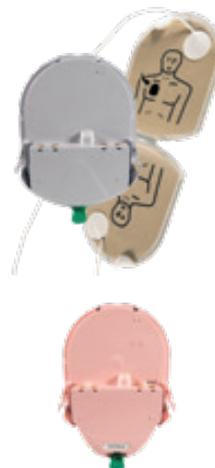
### Facile à acquérir

• **Deux éléments pour une seule date de péremption**

Le Pad-Pak™ innovant, une cartouche d'électrodes et de batterie intégrée à usage unique avec une seule date de péremption, permet de réaliser la maintenance en une seule opération tous les quatre ans.

• **Faible coût de possession**

D'une durée de vie de quatre ans à compter de la date de fabrication, le Pad-Pak permet de réaliser des économies considérables par rapport à d'autres défibrillateurs qui nécessitent le remplacement séparé des électrodes et de la batterie.



**Pad-Pak and Pediatric-Pak™ avec des électrodes pré-montées.**

L'intelligence intégrée du HeartSine samaritan PAD et le Pediatric-Pak unique garantissent des niveaux énergétiques appropriés (50 J) pour les enfants âgés de 1 à 8 ans ou jusqu'à 25 kg.

Le CPR Advisor est désactivé lorsque le Pediatric-Pak est utilisé

## Caractéristiques

### Défibrillateur

**Forme d'onde :** L'onde biphasique ascendante optimisée par la technologie Self-Compensating Output Pulse Envelope (SCOPE) compense l'énergie, la pente et la durée de l'impédance du patient

### Système d'analyse du patient

**Méthode :** Évalue l'ECG du patient, l'intégrité du contact de l'électrode et l'impédance du patient afin de déterminer si une fibrillation est nécessaire

**Sensibilité/Spécificité :** Conforme aux normes CEI/EN 60601-2-4

**Gamme d'impédance :** 20-230 Ohms

### Sélection d'énergie

**Choc Pad-Pak :** Choc 1 : 150 J, Choc 2 : 150 J, Choc 3 : 200J

**Pediatric-Pak™ :** Choc 1 : 50 J, Choc 2 : 50 J, Choc 3 : 50 J

**Durée de chargement (type) :** 150 J en < 8 secondes, 200 J en < 12 secondes

### Caractéristiques environnementales

**Température de fonctionnement/veille :** 0 à 50 °C

**Température de transport :** -10 à 50 °C pendant deux jours maximum. Si l'appareil a été stocké en dessous de 0 °C (32 °F), il doit être remis à une température ambiante comprise entre 0 et 50 °C (32 à 122 °F) pendant au moins 24 heures avant d'être utilisé.

**Humidité relative :** De 5 à 95 % (sans condensation)

**Résistance à l'eau :** IPX6 (CEI 60529/EN 60529) avec électrodes connectées et batterie installée

**Résistance à la poussière :** IP5X (CEI 60529/EN 60529) avec électrodes connectées et batterie installée

**Étanchéité :** CEI/EN 60529 IP56

**Altitude :** 0 à 4 575 mètres

**Choc :** MIL STD 810F Méthode 516.5, Procédure 1 (40G)

**Vibration :** MIL STD 810F Méthode 514.5, Procédure 1

Transport par camion Catégorie 4 - Autoroutes américaines

Transport par avion Catégorie 7 - Jet 737 et Aviation générale

**CEM :** CEI/EN 60601-1-2

**Émissions rayonnées :** CEI/EN 55011

**Décharge électrostatique :** CEI/EN 61000-4-2 (8 kV)

**Immunité RF :** CEI/EN 61000-4-3 80 MHz – 2,5 GHz, (10 V/m)

**Immunité au champ magnétique :** CEI/EN 61000-4-8 (3 A/m)

**Avion :** RTCA/DO-160G, Section 21 (Catégorie M)

RTCA/DO-227 (ETSO-C142a)

**Hauteur de chute :** 1 mètre

### Caractéristiques physiques

Avec Pad-Pak inséré et HeartSine Gateway™ connecté (avec ses batteries) :

**Taille :** 23,4 x 18,4 x 4,8 cm

**Poids :** 1,285 kg

### Accessoires

#### Pack de batterie et électrode Pad-Pak

**Durée de vie/Durée de vie en veille :** Vérifiez la date de péremption sur le Pad-Pak/Pediatric-Pak (4 ans à compter de la date de fabrication)

**Poids :** 0,2 kg

**Taille :** 10 x 13,3 x 2,4 cm

**Type de pile :** Cartouche d'électrodes de défibrillation et de batterie combinée à usage unique jetable (lithium-dioxyde de manganèse (LiMnO<sub>2</sub>) 18 V)

**Capacité de la pile (neuve) :** > 60 chocs à 200 J ou 6 heures de monitoring continu

**Électrodes :** Des électrodes de défibrillation à usage unique sont fournies en standard avec chaque dispositif

**Emplacement des électrodes :** Antéro-latéral (adulte)

Antéro-postérieur ou antéro-latéral (Pédiatrie)

**Zone active des électrodes :** 100 cm<sup>2</sup>

**Longueur de câble de l'électrode :** 1 mètre

**Test de sécurité aérienne (Pad-Pak certifié ETSO) :** RTCA/DO-227 (ETSO-C142a)

### Stockage de données

**Type de mémoire :** Mémoire interne

**Stockage en mémoire :** 90 minutes d'ECG (divulgaration complète) et enregistrement d'événements/incidents

**Évaluation :** Câble USB de transmission de données (en option) directement relié au PC avec le logiciel d'évaluation des données Saver EVO™ basé sur Windows®

### Matériaux utilisés

**Boîtier de défibrillateur / HeartSine Gateway :** ABS, Santoprène

**Électrodes :** Hydrogel, argent, aluminium et polyester

### Garantie

**DAE :** Garantie limitée de 8 ans



N° 2014/65640.4

Page 1 / 1

AFNOR Certification certifie que le système de management mis en place par :  
*AFNOR Certification certifies that the management system implemented by:*

## D-SECURITE

**pour les activités suivantes :**  
*for the following activities:*

**COMMERCIALISATION DE SOLUTIONS COMPLÈTES : AUDIT, PRÉVENTION DES RISQUES, FORMATIONS. VENTE, LOCATION, POSE, MAINTENANCE, ENTRETIEN, FORMATION, DÉMONSTRATION D'UTILISATION ET DE FONCTIONNEMENT DE DÉFIBRILLATEURS. CONSEIL ET COMMERCIALISATION D'ASSAINISSEURS D'AIR.**

**MARKETING AND SALE OF COMPLETE SOLUTIONS: AUDIT, RISK PREVENTION, TRAINING. DEFIBRILLATOR SALE, RENTAL, INSTALLATION, MAINTENANCE, REPAIR; RELATED USE AND OPERATION DEMONSTRATION SERVICES. CONSULTING AND MARKETING OF AIR FRESHENERS.**

**a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par :**  
*has been assessed and found to meet the requirements of:*

## ISO 9001 : 2015

**et est déployé sur les sites suivants :**  
*and is developed on the following locations:*

**3 RUE ARMAND PEUGEOT FR-69740 GENAS**

Ce certificat est valable à compter du (année/mois/jour)  
*This certificate is valid from (year/month/day)*

**2021-12-27**

Jusqu'au  
*Until*

**2024-12-26**

SignatureFournisseur



**Julien NIZRI**  
**Directeur Général d'AFNOR Certification**  
*Managing Director of AFNOR Certification*

Flashez ce QR  
Code pour vérifier la  
validité du certificat

Seul le certificat électronique, consultable sur [www.afnor.org](http://www.afnor.org), fait foi en temps réel de la certification de l'organisme. The electronic certificate only, available at [www.afnor.org](http://www.afnor.org), attests in real-time that the company is certified. Accréditation COFRAC n° 4-0001, Certification de Systèmes de Management, Portée disponible sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr).  
COFRAC accreditation n° 4-0001, Management Systems Certification, Scope available on [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr).  
AFAQ est une marque déposée. AFAQ is a registered trademark - CERTI F 0956.9/07-2020

AFNOR Certification certifie que le système de management mis en place par :  
*AFNOR Certification certifies that the management system implemented by:*

## D-SECURITE

pour les activités suivantes :  
*for the following activities:*

**EXPLOITATION, DISTRIBUTION, LOCATION, POSE, MAINTENANCE,  
ENTRETIEN, FORMATION, DEMONSTRATION D'UTILISATION ET DE  
FONCTIONNEMENT DE DEFIBRILLATEURS**

**EXPLOITATION, DISTRIBUTION, RENTAL, INSTALLATION, MAINTENANCE,  
MAINTENANCE, TRAINING, DEMONSTRATION OF USE AND  
FUNCTIONING OF DEFIBRILLATORS**

a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par :  
*has been assessed and found to meet the requirements of :*

## NF S99-170:2013

et est déployé sur les sites suivants :  
*and is developed on the following locations:*

**3 RUE ARMAND PEUGEOT FR-69740 GENAS**

Ce certificat est valable à compter du (année/mois/jour)  
*This certificate is valid from (year/month/day)*

**2021-12-27**

Jusqu'au  
*Until*

**2024-12-26**

SignatureFournisseur



**Julien NIZRI**  
**Directeur Général d'AFNOR Certification**  
*Managing Director of AFNOR Certification*

Seul le certificat électronique, consultable sur [www.afnor.org](http://www.afnor.org), fait foi en temps réel de la certification de l'organisme. The electronic certificate only, available at [www.afnor.org](http://www.afnor.org), attests in real-time that the company is certified. AFAQ est une marque déposée. AFAQ is a registered trademark. CERT11 F 0956.9 07/2020

*Flashez ce QR Code  
pour vérifier la validité  
du certificat*

N° 2014/65638.4

Page 1 / 1

AFNOR Certification certifie que le système de management mis en place par :  
*AFNOR Certification certifies that the management system implemented by:*

## D-SECURITE

pour les activités suivantes :  
*for the following activities:*

**EXPLOITATION, DISTRIBUTION, LOCATION, POSE, MAINTENANCE,  
ENTRETIEN, FORMATION, DEMONSTRATION D'UTILISATION ET DE  
FONCTIONNEMENT DE DEFIBRILLATEURS**

**EXPLOITATION, DISTRIBUTION, RENTAL, INSTALLATION, MAINTENANCE,  
MAINTENANCE, TRAINING, DEMONSTRATION OF USE AND  
FUNCTIONING OF DEFIBRILLATORS**

a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par :  
*has been assessed and found to meet the requirements of:*

## ISO 13485 : 2016

et est déployé sur les sites suivants :  
*and is developed on the following locations:*

**3 RUE ARMAND PEUGEOT FR-69740 GENAS**

Ce certificat est valable à compter du (année/mois/jour)  
*This certificate is valid from (year/month/day)*

**2021-12-27**

Jusqu'au  
*Until*

**2024-12-26**



Ce document est signé électroniquement. Il constitue un original électronique à valeur probatoire.  
*This document is electronically signed. It stands for an electronic original with probatory value.*

**Julien NIZRI**

**Directeur Général d'AFNOR Certification**  
*Managing Director of AFNOR Certification*



Flashez ce QR  
Code pour vérifier la  
validité du certificat

Seul le certificat électronique, consultable sur [www.afnor.org](http://www.afnor.org), fait foi en temps réel de la certification de l'organisme. *The electronic certificate only, available at [www.afnor.org](http://www.afnor.org), attests in real-time that the company is certified.* Accréditation COFRAC n° 4-0571, Certification de Systèmes de Management. Portée disponible sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr).  
COFRAC accreditation n° 4-0571, Management Systems Certification. Scope available on [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr).  
AFAQ est une marque déposée. AFAQ is a registered trademark - CERT11 F 0956.9/07-2020

# DÉCOUVREZ LES MARQUES DE D-SÉCURITÉ GROUPE

**DÉFIBRILLATEUR FRANCE**

www.defibrillateur-france.com



Formations en santé et sécurité  
et à l'utilisation des produits

Un stock disponible sous 48H  
(défibrillateurs et accessoires)



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la ou des catégories d'actions suivantes:  
Actions de formation

Maintenances certifiées  
toutes marques

Audits et recommandations  
sur sites

Déjà  
**+ de 100**  
vies sauvées

Installations  
et mises en service



**D-SÉCURITÉ GROUPE**

3 Rue Armand Peugeot  
69740 Genas  
[www.d-securite.com](http://www.d-securite.com)



> **UNE ÉQUIPE DE PROFESSIONNELS** À VOTRE ÉCOUTE :

**04 78 200 278**

[contact@d-securite.com](mailto:contact@d-securite.com) | [commande@d-securite.com](mailto:commande@d-securite.com)

> **NOTRE SAV** À VOTRE SERVICE :

**04 78 200 258**

[sav@d-securite.com](mailto:sav@d-securite.com)

> RETROUVEZ NOTRE **ACTUALITÉ** SUR :



**ASSISTANCE 24H/24 7J/7**

NOUS SOMMES LÀ POUR VOUS ACCOMPAGNER

**0821 819 840**

(numéro gratuit) 23